

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2013_16_5

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille treize , le lundi 18 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Février 2013

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

Objet : Adhésion au nouveau contrat d'assurance du Centre de Gestion 16

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18 janvier dernier l'informant que le Centre de Gestion va procéder à une mise en concurrence pour la souscription à compter du 01/01/2014 d'un nouveau contrat d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie maternité, invalidité, décès.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose , si nous souhaitons adhérer à ce nouveau contrat, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire demande au Conseil, de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion, et d'habiliter le Maire à signer les contrats à intervenir.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la souscription à compter du 01/01/14 d'un nouveau contrat d'assurance;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats nécessaires à cet effet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT